



Affaire suivie par : Sandra ZERBIB
Directrice du Pôle Aménagement Urbain et Cadre de Vie
mail : sandra.zerbib@bourg-la-reine.fr
tél : 01 79 71 43 13

LR/AR n° 1119897117890

Monsieur Jean Didier BERGER
Président
Vallée Sud-Grand Paris
28 rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses

Bourg-la-Reine, le jeudi 09/02/2023

Objet: Opposition au transfert de mes pouvoirs de police en matière de circulation et stationnement

Monsieur le Président,

Vous avez notifié à la Ville de Bourg-la-Reine, le 2 novembre 2022, la délibération du Conseil du Territoire en date du 27 septembre 2022 ayant pour objet l'extension des compétences « voirie et éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année » de l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris.

En conséquence, vous serez automatiquement transférés, à compter du 1^{er} avril 2023, en application de l'article L.5211-9-2 I. A du code général des collectivités territoriales, mes pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement.

Cependant, l'article L.5211-9-2 III. du code général des collectivités territoriales me permet de m'opposer à ce transfert dans le délai de 6 mois suivant le transfert de compétence.

En application de cette disposition, je vous signifie par la présente mon opposition au transfert de mes pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement à la date du 1^{er} avril 2023.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

En application de la loi
N° 82-213 du 2 Mars 1982
Le présent acte a été
déposé à la Préfecture des
Hauts-de-Seine,
le

15 MARS 2023



Le Maire

Patrick DONATH

Mairie de Bourg-la-Reine - 6, boulevard Carnot - 92340 BOURG-LA-REINE
TÉL. : 01 79 71 40 00 - Fax : 01 79 71 40 09 - www.bourg-la-reine.fr

Publié sur le site de la Ville, le

24 MARS 2023